

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.088

L'An deux Mille Seize, le 17 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juin 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Bernard GIRAUD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT  
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
Mme Nancy LEFÉBVRE représentée par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ÉTUDE RELATIF À L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ CROISIÈRES SUR ET À PARTIR DU PORT DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le développement de l'activité de croisière, notamment fluviomaritime, amène les sociétés de croisiéristes, naviguant sur l'estuaire de la Gironde, à solliciter la Ville de ROYAN et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), pour pouvoir réaliser des escales dans le port de Royan, propriété actuelle du Département.

Un équipement d'accueil adapté sur le port de Royan nécessite de réaliser des aménagements supplémentaires pour un coût prévisionnel estimé à deux millions d'euros.

Face à la nécessité d'évaluer le marché de la croisière en escale à Royan et/ou à partir du port royannais et les impacts touristiques potentiels, la commune de Royan, le Département de la Charente-Maritime et la CARA ont souhaité s'associer pour conduire une étude économique et stratégique en ce sens.

Par délibération n° 16.019 du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a accepté la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'attribution d'un marché portant sur une étude économique et stratégique sur l'activité de croisière sur et à partir du port de Royan.

Cependant, la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Royan, la CARA et le Département s'avère juridiquement plus adéquat, la CARA intervenant comme coordonnateur du groupement.

L'estimation financière de cette étude est de 30.000 euros H.T., chaque membre du groupement participant à hauteur d'un tiers, soit 33.33 % du montant H.T. des sommes réglées dans le cadre du marché.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes établie entre la Ville de Royan, le Conseil Départemental et la CARA relative à l'étude économique et stratégique sur l'activité de croisière sur et à partir du port de Royan, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'abroger la délibération n° 16.019 du 21 mars 2016,
- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes établie entre la Ville de Royan, le Conseil Départemental et la CARA relative à l'étude économique et stratégique sur l'activité de croisière sur et à partir du port de Royan, annexée à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 juin 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO